

# Déclaration relative au maintien de la situation familiale des travailleurs en interruption de carrière en cas d'accueil de réfugiés

## Pourquoi cette déclaration?

Votre statut de travailleur isolé (travailleur habitant tout seul ou seul avec un ou plusieurs enfants à charge) a un impact sur le montant de l'allocation d'interruption de carrière que vous percevez dans le cadre de votre interruption de carrière / votre crédit-temps / votre congé thématique.

La situation que vous déclarez sur le formulaire C61 de demande d'interruption de carrière / de crédit-temps / de congé thématique doit être conforme à la situation de fait et vous êtes tenu de déclarer toute modification dans votre situation familiale.

À la suite de l'afflux massif de réfugiés en Belgique, certains travailleurs en interruption de carrière accueillent des réfugiés. Le statut de travailleur isolé dans le cadre d'une interruption de carrière / d'un crédit-temps / d'un congé thématique peut être maintenu lorsque le travailleur accueille temporairement chez lui des réfugiés.

Est considéré comme réfugié toute personne qui a quitté un centre d'accueil et qui :

- soit est inscrite au registre d'attente comme demandeur d'asile et n'a pas encore reçu d'ordre de quitter le territoire ;
- soit est inscrite au registre d'attente ou au registre des étrangers et a été reconnue comme réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire depuis moins de six mois.

Le réfugié doit se présenter à la commune ensemble avec un représentant de la famille d'accueil et ils doivent déclarer ensemble qu'ils souhaitent vivre comme deux cellules familiales distinctes à la même adresse.

Cette inscription est valable pour une durée de 6 mois.

Veuillez compléter et renvoyer cette déclaration auprès du bureau de l'ONEM dans les plus brefs délais.

## Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez le Contact center de l'ONEM au 02 515 44 44;
- consultez les feuilles info sur le site: [www.onem.be](http://www.onem.be).

Consultez la rubrique "Actualités" du site internet [www.onem.be](http://www.onem.be) afin d'être tenu informé des évolutions de cette mesure de soutien.

## Que devez-vous faire de ce formulaire?

Complétez cette déclaration en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de registre national (voir au verso de votre carte d'identité).

Renvoyez cette déclaration, dans les plus brefs délais, auprès du bureau de l'ONEM de votre domicile (vous trouverez les coordonnées du bureau en introduisant votre code postal dans la rubrique "chercher un bureau de l'ONEM" en bas de la page d'accueil du site internet: [www.onem.be](http://www.onem.be)).

## Et ensuite?

Le bureau de l'ONEM en charge de votre dossier vous tiendra au courant du traitement de votre demande.



# Déclaration relative au maintien de la situation familiale des travailleurs en interruption de carrière en cas d'accueil de réfugiés

à compléter par le travailleur  
A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES BIEN LISIBLES

## Votre identité

Ce numéro se trouve au verso de votre carte d'identité.

Numéro d'identification du Registre national .....  
Nom .....  
Prénom .....  
Rue .....  
Numéro .....  
Code postal .....  
Commune .....  
Pays .....

## Votre déclaration

Je déclare accueillir temporairement chez moi un ou plusieurs réfugiés à partir du ..... (date d'inscription à la commune) et durant une période de 6 mois à partir de cette date.

## Signature

N'oubliez pas de signer la déclaration avant de la renvoyer au bureau de l'ONEM de votre domicile.

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée, disponible dans les bureaux de l'ONEM.

Je certifie que toutes les données figurant sur cette déclaration sont exactes.

Date .....

Signature du travailleur